

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 28/23 du 08 mars 2023

Fixant le montant des provisions du budget annexe unique de la restauration scolaire au titre de l'exercice 2023

Convocation N° 61/23 du 02 mars 2023	L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 mars 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 22 MAR. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme AHARA épouse RUA Lilliane		X	donne pouvoir à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas, Maire												
	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva		X	donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland, Conseiller municipal de Puohine												
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>26</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	10	Votants	26	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre		X	donne pouvoir à M. Myron ROOPINIA, 2 ^{ème} adjoint au Maire
	En exercice	27														
Quorum	14															
Présents	16															
Absents	11															
Représentés	10															
Votants	26															
8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne pouvoir à Mme. TAEA Jeannette, 1 ^{ère} adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. Myron ROOPINIA, 2 ^{ème} adjoint au Maire	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPIAIA Stergios		X	donne pouvoir à Mme. TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faarooa												

Délibération municipale n° 28/23 du 08 mars 2023

Fixant le montant des provisions du budget annexe unique de la restauration scolaire au titre de l'exercice 2023

	12.	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		
	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française		X	
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne pouvoir à Mme. GODFREY Marie Louise, 5 ^{ème} adjointe
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p><u>Sens du vote :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet</p> <p><input type="checkbox"/> Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre de voix « Contre »</p> <p>Nombre de voix « Abstention »</p>	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana		X	donne pouvoir à Mme. AHOTORU-NEUFFER Rosina, Conseillère municipale de Opoa
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela, 8 ^{ème} adjoint
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	donne pouvoir à Mme Odette TAUATITI, Conseillère municipale de Avera
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27.	M. BUTSCHER Roland	X		

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Délibération municipale n° 28/23 du 08 mars 2023

Fixant le montant des provisions du budget annexe unique de la restauration scolaire au titre de l'exercice 2023

- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 25/23 du 08 mars 2023 approuvant le budget annexe unique de la restauration scolaire de l'exercice 2023 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 mars 2023,

ADOPTE

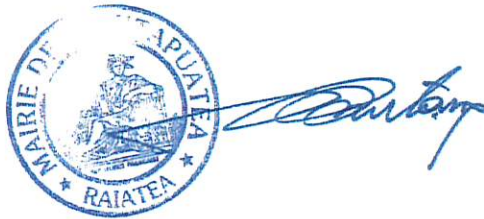
- Article 1^{er}** : Le Conseil municipal fixe le montant des provisions du budget annexe unique de la restauration scolaire de l'exercice 2023 à Trois cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-treize francs CP (351.593 FCP).
- Article 2** : La dépense correspondante sera imputée à l'article 6817 du budget annexe de la restauration scolaire – Exercice 2023.
- Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 mars 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **22 MAR. 2023**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **22 MAR. 2023**



Le Maire